

## SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le deux septembre , à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VRAIVILLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky PAUMIER, Maire.

Etaient présents : Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mme DEVAUX Carole, Mr GAMBLIN Hervé, Mr GRANDSIRE Christian, Mr JORON François, Mr LELIEUR Charles, Mme LEMAUX Béatrice, Monsieur GOUJON Jackie, Mr MEEUS Marcel, Mr MOREAU Laurent, Mr PAUMIER Jacky, Mme PREVOTEAU Andrée Adjointe , Mme SURVILLE Annie

Absent excusé : Monsieur Jean-François MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel MEEUS

Madame Céline CHEVAL est élue secrétaire.

Date de convocation : 26 Août 2008

Présents : 14

Date d'affichage : 26 Août 2008

Votants : 15

---

### COMPTABILITE

1. Le Conseil Municipal décide d'accepter en recette la somme de **2.948 EUROS** De AXA ASSURANCES en remboursement d'un sinistre survenu sur le photocopieur de l'école.  
Cette recette sera inscrite au compte 758

2. Le Conseil Municipal décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

- ✓ Fonctionnement : 61522 = - 800 €
- ✓ 023 = + 800 €
- ✓ Investissement : 021 = - 800 €
- ✓ 165 Dépôts et cautionnement = + 800 €

### REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT

Le Conseil Municipal décide de rembourser la caution versée par la locataire du logement communal Madame ONO-DIT-BIOT d'un montant de 760 euros.  
Suite au virement de crédits décidé par la Conseil Municipal, cette somme est inscrite au compte 165 dépôts et cautionnements.

### CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation du prix de cantine de 3% pour la rentrée scolaire 2008-2009. et propose de ne pas répercuter cette Augmentation sur le prix facturé aux parents .  
Le Conseil Municipal accepte cette décision.

## **CD 81**

Monsieur le Maire refait l'historique des travaux sur la CD 81 et propose des devis Pour régler le problème des écoulements des eaux surtout au niveau de la rue de l'église pour un montant de **4.571.11€** et la reprise des rampes de plateaux surélevés Pour un montant de **3.626.87 €** de la société **MBTP** .

Avant d'engager ces travaux, Monsieur Charles LELIEUR dit qu'il faudrait faire une expertise voire même une procédure au Tribunal Administratif contre la société SNTTP –GAGNERAUD.

Le Conseil Municipal est soumis au vote pour engager ces travaux supplémentaires de manière à entériner la situation :

**POUR** : Mmes BOURDON – SURVILLE – LEMAUX – CHEVAL – DEVAUX – PREVOTEAU

Mrs GAMBLIN – GRANDSIRE – JORON – MEEUS – GOUJON – PAUMIER MARTIN (pouvoir)

**CONTRE** : Mr Charles LELIEUR

**ABSTENTION** : Mr Laurent MOREAU

Les travaux sont donc adoptés par 12 voix 1 contre 1 abstention

Le Conseil Municipal décide donc :

1. de reprendre les travaux sur la C.D.81
2. d'effectuer le virement de crédit suivant en INVESTISSEMENT :
  - compte 4581 – opération 95 : - **8.842 €**
  - compte 2315 – opération 95 : + **8.842 €**
3. de confier les travaux de pose de bordures pour amélioration de l'écoulement des eaux et la reprise de rampes de plateaux surélevés à la SOCIETE M.B.T.P. pour un montant total de **8.197.98 €**

Monsieur le Maire se renseigne de trouver un expert et du coût de l'expertise.

## **ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement communal se trouve libre au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Deux candidats sont proposés au Conseil MUNICIPAL pour l'attribution de ce logement.

Monsieur **DEVAUX** Nicolas - Mademoiselle **SIMON** Barbara et Monsieur CORNEE Sébastien .

Après dépouillement des bulletins l'appartement est attribué à Nicolas DEVAUX par 8 voix contre 7 pour Mademoiselle SIMON.

## **DIVERS**

1. Il reste une place pour le Congrès des maires en Novembre – Prix 90 Euros

2. Monsieur GAMBLIN doit faire une photo de la brouette et diffuser celle-ci sur INTERNET afin d'obtenir un meilleur prix.
3. Mr LELIEUR Jacques demande l'autorisation de faire des devis pour une vitrine dans l'ancien confessionnal de l'église. Le Conseil Municipal est d'accord.
4. PERSONNEL : Dorothée MAUGY est en congé maladie et est actuellement remplacée par Madame Chantal JORON.
5. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur le colis des anciens et propose d'organiser un NOEL COMMUNAL qui serait réservé à tous les enfants de la commune de 0 à 11 ans scolarisés ou non dans la Commune. Les années précédentes, l'école organisait le NOEL avec seulement des enfants de l'école (même enfants extérieurs) et la COMMUNE achetait les jouets. Ce point sera revu lors du prochain conseil.
6. La Commune n'a pas le personnel nécessaire pour assurer l'accueil des élèves lors de grèves des enseignants.